

Séance du 17 décembre 2019

N° 2019-137

L'an deux mille dix-neuf, le 17 décembre, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

Nombre de membres en exercice :	64
Qui ont pris part à la délibération :	53 Dont 8 procurations
Votes pour :	53
Vote(s) contre :	0
Abstention(s) :	0
Date de la convocation :	10 décembre 2019

Présents votants (45) : PUCEL Matthieu, MOUNIQ Jean, SAJOUS Sébastien, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, BORDE Michel MALERE Hélène, ROTGE Gilbert, BECH Jean-Pierre, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, SERMET André, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, PETIT Maurice, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, BRUNET André, BALAGNA Patrice, LACAZE Noël, ROCHER Jacques, BERTRANUC Evelyne, TOUCOUERE Dominique, LAIREZ Céline, ACCHINI Nicole, AUTHENAC Philippe, BAZERQUE Albert, MIR André, MIR Jean-Henri, NARS Aline, POME Maryse, ROCA Jacques, FOURTINE Didier, BEYRIE Maryse

Présents non votant : DILHET Sylvie, DUPOUY Marie-France, CASTET Bertrand, BACQUE Jean, PRUGENT-LERE Fernande, TOUCOUERE Laurent

Absents (11) : GISTAU Patrick, CARROT Jean-Michel, SAINT-PASTEUR Marcel, BESSONE Michel, VIDALON Patricia, GAY Eric, PENE Roland, PUJOLLE Bernard, FOURCADE Dominique, CASCARRE Victor, ISOART Jean-Michel

Procurations (8) : TREY Jean-Claude à ANGLADE Jean-Louis
VIDAL Thierry à PETIT Maurice
DELCASSO Maryse à DESMARAIS Nadine
MUR Raymond à BUERBA Jean-Pierre
BOUYGARD Pierre à ARMANET Henri
SOLANA Michel à RICARD Louis
BRUN Didier à FINES Frédéric
FORGUE Pierre à MIR Jean-Henri

OBJET : Cession du hangar intercommunal situé à Grézian

Monsieur Louis RICARD a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président expose le courrier de Mr le Président de la Commission Syndicale des IV Véziaux reçu le 12 novembre dernier, par lequel les délégués manifestent le souhait d'acquérir le hangar intercommunal situé à Grézian et appartenant à la CCAL.

Il est proposé de rembourser à la CCAL les annuités d'emprunt payées par cette dernière depuis 2017, pour un montant de 47 983.71€, et de dédommager les communes d'Aulon, Barrancoueu, Bazus Aure, Gouaux et Lançon pour leur participation financière à la construction de ce hangar.

Monsieur le Président invite les conseillers communautaires à en débattre.

Après en avoir délibéré et à l'**unanimité** des membres présents et représentés, le conseil communautaire :

- Approuve la cession du hangar intercommunal situé à Grézian à la commission syndicale des IV Véziaux au prix de 47.983,71 € ;
- mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU